

« Réserve marine du golfe de Beauduc » : Du nouveau sur le balisage du cantonnement de pêche

Le balisage d'une zone de cantonnement de pêche est à la fois nécessaire pour les usagers et pour les gestionnaires du site, afin de matérialiser la nouvelle réserve. Nous sommes tous impatients de son installation !

Le Parc naturel régional de Camargue a établi une convention avec **Phares et Balises (DIRM)** pour l'installation, la location et l'entretien de **6 balises de marque spéciale, à flotteur immergé, avec une croix de St André** (jaunes).



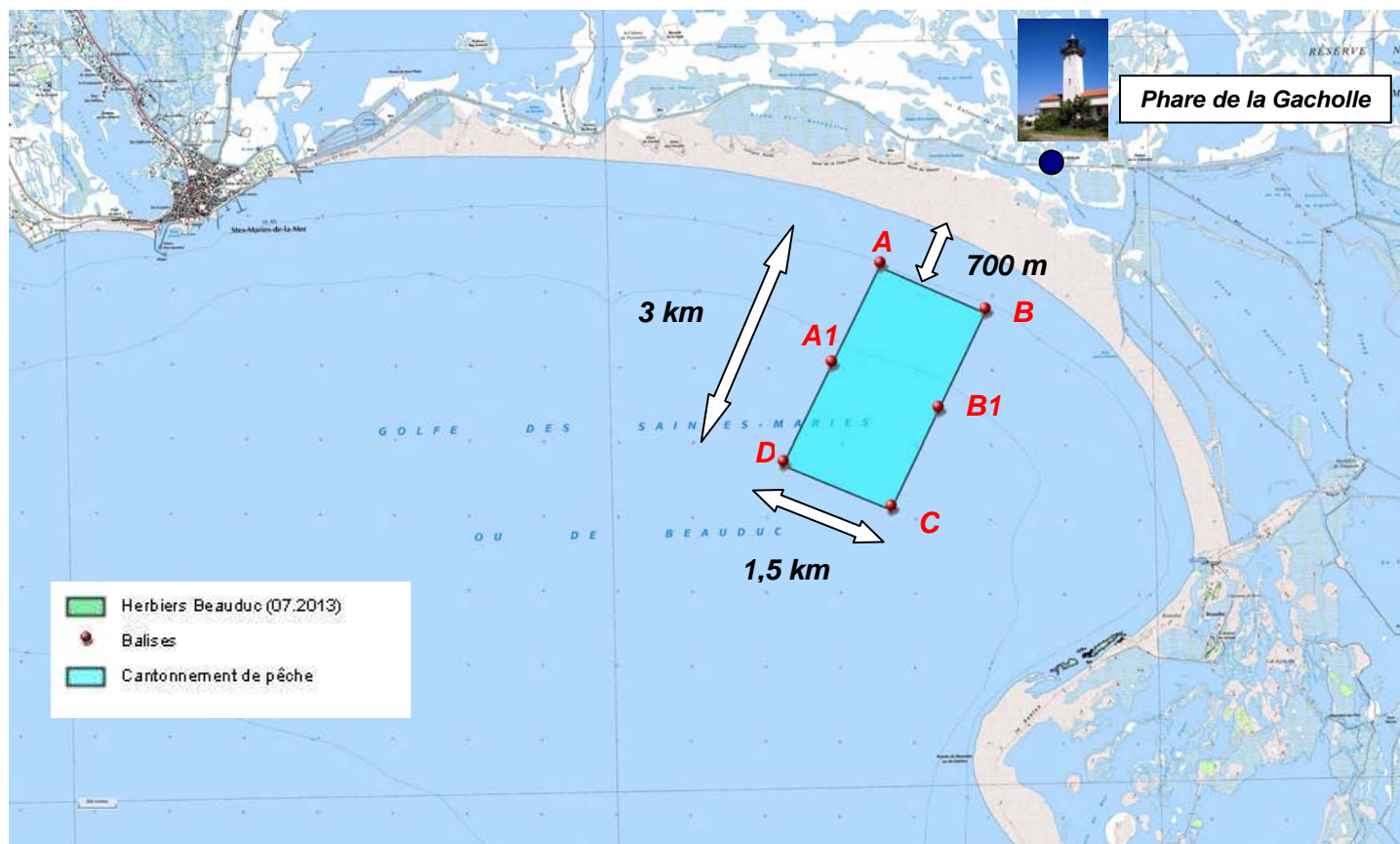
Marque spéciale, croix de St André

Ces 6 bouées seront placées à l'**Automne 2014**.

En attendant, fin juin/début juillet, **2 bouées provisoires** de même type mais plus petites seront positionnées sur les 2 points les plus proches de la côte, **A et B** (voir carte).

Ces bouées porteront le logo du Parc de Camargue et la mention « Réserve marine ».

Sur la carte ci-après, pour vous repérer, vous pouvez voir le positionnement des 6 balises et les distances entre elles et à la côte.



Position des balises de la réserve marine et distances remarquables